

NOUVELLES INDUSTRIES

La vie du réseau de l'industrie 44

N° 143 – juillet 2021

Suivez notre actualité sur
@UIMM44

UIMM

Loire-Atlantique

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR

#FIERS DE FAIRE



CAMPAGNE #FIERSDEFAIRE

En 2017, l'UIMM faisait évoluer son identité et sa communication sous la bannière La Fabrique de l'Avenir pour promouvoir auprès du grand public une vision et des messages positifs autour de l'industrie, son utilité sociétale et ses métiers. Ce travail s'est poursuivi jusqu'au début 2020 où l'ampleur de la crise sanitaire a conduit l'UIMM à adapter sa stratégie de communication pour être en adéquation avec ce contexte exceptionnel. Elle souhaite poursuivre cette action au service de l'attractivité de l'industrie et de ses métiers avec le parti pris de focaliser l'action sur le public des jeunes, en s'intéressant en priorité à leurs attentes, leurs valeurs, leurs centres d'intérêt... L'UIMM lance donc une nouvelle campagne de communication intitulée : « #FiersDeFaire », 100% dédiée aux jeunes et à leurs moyens de communication, à savoir principalement les réseaux sociaux.

Ensemble, continuons à nous mobiliser pour faire rayonner l'industrie auprès des jeunes et valoriser la voie de formation d'excellence que représente l'apprentissage. Soyons tous #FiersDeFaire !

WORLDSKILLS : EN ROUTE POUR LES FINALES NATIONALES !

Après un calendrier chahuté par le contexte sanitaire, les épreuves de la compétition Worldskills ont enfin débuté.

La Fab'Academy du Pôle formation de l'UIMM a le plaisir d'accueillir pour la première fois sur son site de Nantes la phase 1 des finales nationales des WorldSkills France en chaudronnerie. Une compétition qui se déroulera du 8 au 10 juillet et où 12 compétiteurs provenant de la France entière s'affronteront !

Une occasion unique de faire découvrir nos métiers industriels, nos nouveaux locaux nantais et aussi de suivre le parcours de jeunes engagés dans la compétition.

Vous découvrirez très prochainement les portraits de nos apprentis engagés dans la compétition sur les réseaux sociaux de la @FabAcademyPdl.



AG 2021 SAVE THE DATE

L'Assemblée Générale de l'UIMM Loire-Atlantique se tiendra le **mercredi 1er septembre 2021, à partir de 9h00**, à la Fab'Academy du Pôle formation Pays de la Loire - UIMM - centre de Nantes, en présence d'Eric Trappier, Président de l'UIMM et PDG DASSAULT AVIATION.

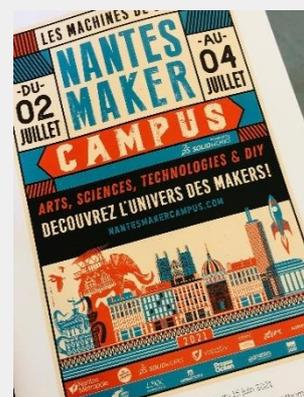


Nous comptons vivement sur votre participation. Vous recevrez prochainement un mail d'invitation.

NANTES MAKER CAMPUS

Depuis 2016, Les Machines de l'île et Makeme organisent Nantes Maker Campus, un événement qui célèbre le mouvement des Makers en créant une rencontre unique au monde entre artistes, Makers et professionnels.

Fortes de valeurs communes et d'objectifs collectifs, l'UIMM Loire-Atlantique et Nantes Maker Campus ont renouvelé leur partenariat pour la 3^{ème} année.



CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

L'offre de certifications professionnelles de la branche métallurgie s'étoffe afin de suivre l'évolution des métiers et des technologies et répondre ainsi aux besoins en compétences des entreprises. Récemment, de nouveaux référentiels de certification ont été créés.

Certificats de qualification Paritaire de la Métallurgie (CQPM) :

- CQPM 0330 [Technicien de fabrication d'instruments coupants](#)
- CQPM 0329 [Technicien de maintenance et installation de pompe à chaleur et de climatiseur](#) (PAC-CLIM)
- CQPM 0185 [Assembleur monteur pour l'aménagement de véhicule de transport](#)
- 3 CQPM préparant au métier d'opérateur en fabrication additive :
 - CQPM 0326 [Opérateur en fabrication additive « Poudres métalliques, polymères ou sable »](#)
 - CQPM 0327 [Opérateur en fabrication additive « Fils polymères ou métalliques »](#)
 - CQPM 0328 [Opérateur en fabrication additive « Résine thermodurcissable »](#)

Certificats de Compétences Professionnelles de la Métallurgie (CCPM) :

- CCPM 0008 [Conception pour la Fabrication Additive](#)
- CCPM 0009 [Programmation de robots industriels](#)
- CCPM 0007 [Réfèrent\(e\) énergie dans l'industrie](#)

Pour plus d'information, veuillez contacter Melinda Sellin par téléphone au 06 08 72 00 85 ou par mail m.sellin@ui44.fr

MASE AWARDS 2021 : VICTOIRE DE PMO

Pour sa 4^{ème} année, MASE Atlantique a relancé le MASE AWARDS ouvert à tous ses adhérents ! L'objectif de ce challenge est de présenter la meilleure initiative Sécurité, Santé, Environnement mise en œuvre dans son entreprise afin de valoriser les initiatives des entreprises et favoriser les retours d'expérience. Pour cette nouvelle édition, 12 dossiers de candidatures ont été reçus et 3 finalistes retenus.

A l'occasion de l'Assemblée Générale du 8 juin dernier, les films finalistes des 3 bonnes pratiques ont été diffusés devant les participants de l'Assemblée Générale, qui ont voté pour désigner leur initiative préférée. Le vainqueur est la société PMO (Montoir de Bretagne), adhérent de l'UIMM Loire-Atlantique pour la mise en place d'une protection physique devant le bouton d'activation d'une torche à souder.

Pour voir les 3 films finalistes : [cliquez ici](#)

TPE DE MOINS DE 10 SALARIÉS : OBLIGATION D'OUVERTURE D'UN COMPTE AT-MP

Les entreprises de moins de 10 salariés doivent ouvrir un compte AT-MP (Accidents du Travail et Maladies Professionnelles) avant le 1^{er} décembre 2021.

À compter du 1^{er} janvier 2022, la notification dématérialisée du taux d'AT-MP deviendra obligatoire pour toutes les entreprises qui relèvent du régime général, quel que soit leur effectif, sous peine de pénalité.

Plus d'informations [en cliquant ici](#)

Participez à un webinaire d'information organisé par la Carsat, le 24 ou le 29 juin 2021, [en cliquant ici](#).

LES JEUNES FILMENT LA PRÉVENTION

L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) a organisé, pour la 9^{ème} année consécutive, le concours « Santé et sécurité au travail : de l'école au travail, à vous de filmer ! », destiné aux élèves des lycées professionnels et des centres de formation d'apprentis (CFA).

Pour voir les vidéos récompensées, [cliquez ici](#).

ACTUALISATION DU QUESTIONS/RÉPONSES DU GOUVERNEMENT SUR L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL : LES ÉTATS DES LIEUX RÉCAPITULATIFS PEUVENT ÊTRE MENÉS JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE

Contrairement à ce que prévoyait la loi relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire publiée le 2 juin 2021, le questions-réponses actualisé du gouvernement est venu préciser que « pour les entretiens d'état des lieux qui n'ont pas pu avoir lieu avant le 30 juin 2021, l'employeur a jusqu'au 30 septembre 2021 pour réaliser lesdits entretiens sans encourir de sanction. » Cette flexibilité liera l'inspection du travail en cas de contrôle, mais il convient de rester vigilant sur la valeur juridique de ce document en cas de contentieux.

Le questions-réponses précité ajoute également que le calcul de l'ancienneté du salarié pour déterminer la date de son entretien bilan se fera en années révolues. L'entretien d'état des lieux doit donc être réalisé avant que le salarié n'atteigne ses sept ans d'ancienneté.

PROLONGATION DU RÉGIME D'INDEMNISATION DÉROGATOIRE POUR LES ARRÊTS MALADIE LIÉS À LA COVID

Le décret n° 2021-770 du 16 juin 2021 prolonge, jusqu'au 30 septembre inclus, les dérogations aux conditions de versement des IJSS et du complément employeur pour les salariés bénéficiant d'un arrêt de travail dérogatoire. Pour rappel, ces salariés bénéficient du versement des IJSS et du complément sans délai de carence et sans condition d'activité minimale ou d'ancienneté. Ces périodes d'indemnisation sont également neutralisées pour les durées maximales d'indemnisation. [Cliquez ici](#) pour plus d'informations.

257 BREVETS DÉPOSÉS EN 2020 À L'INPI

L'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) vient de publier le palmarès 2020 des déposants de brevets : 257 demandes de brevets proviennent de déposants ayant une adresse en région Pays de la Loire (dont 216 issues de personnes morales). Pour consulter le palmarès en Pays de la Loire (page 50), [cliquez ici](#).

INDICE DE LIBERTÉ ÉCONOMIQUE DANS LE MONDE 2021

L'Heritage Foundation publie tous les ans un rapport sur l'indice de liberté économique dans le monde. Il classe 178 pays sur la base de douze facteurs économiques, regroupés en quatre grandes catégories :

- l'autorité de la loi (droits de la propriété, efficacité judiciaire, intégrité gouvernementale),
- la prépondérance du gouvernement (pression fiscale, dépense publique, santé financière),
- l'efficacité réglementaire (liberté d'entreprendre, liberté du travail, liberté monétaire),
- l'ouverture des marchés (investissement, commerce, etc.).

La France est au rang 64. Retrouvez le classement [en cliquant ici](#).

AGENDA

2 juillet	Club Animateurs Sécurité Saint-Marc La Jaille
7 juillet	Formation « Appréhender la classification des emplois dans la métallurgie (nouvelle classification) » Saint-Herblain
8 juillet	Réunion d'information juridique « Classification » Visio-conférence
1 sept.	Assemblée Générale de l'UIMM Loire-Atlantique Bougenais